



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/aux-urnes-jeunes-citoyen-ne-s.html>

Aux urnes, jeunes citoyen-ne-s

?

- Nos publications - Participation des enfants -

Date de mise en ligne : mardi 21 mai 2019

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

A la veille des élections, le débat sur l'abaissement de l'âge du droit de vote refait surface périodiquement. Le vote en Belgique, un droit et un devoir de citoyen-ne qui choisissent leurs élu-e-s à l'issue des scrutins. Et qu'en est-il de la voix des jeunes lors du vote électoral ?

Entre ignorance, simple consultation ou participation active, la question d'ouvrir le vote électoral aux moins de 18 ans pose beaucoup de question : à partir de quel âge ? Sous quelles conditions ? Quel degré de maturité ? ...

Le droit à la participation constitue l'un des quatre piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989. Sa mise en oeuvre peut paraître complexe lorsqu'on parle du vote électoral tant celui-ci semble l'apanage des adultes de plus de 18 ans. Les jeunes se sentent et sont souvent mis à l'écart des décisions publiques même lorsqu'ils ont légalement le droit d'être impliqués, quel sens alors apporter à une participation accrue des jeunes grâce au droit de vote ?

La Coopération des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) s'est penchée sur la question de l'abaissement de l'âge du droit de vote en Belgique afin d'ouvrir le débat et poser la question essentielle de la participation des jeunes aux questions de société qui les concernent tout autant que les adultes.